

(1) **Attestation d'examen de type UE**
conformément au module B, chiffre 6.1 de l'EPI directive (UE) 2016/425

- (2) Directive du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 sur les équipements de protection individuelle (EPI) - Directive (UE) 2016/425.
- (3) No de l'attestation d'examen de type : **ZP/B056/20**
- (4) Produit : **Dispositif d'ancrage type B**
Type: ABS RunBeam
- (5) Fabricant : **ABS Safety GmbH**
- (6) Adresse : **Gewerbering 3, 47623 Kevelaer, Allemagne**
- (7) Catégorie de risque : **III**
- (8) La conception de cet équipement de protection individuelle et les différentes versions autorisées sont spécifiées dans l'annexe à la présente attestation d'examen de type.
- (9) L'autorité de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH, organisme notifié n° 0158 conformément au chapitre V du directive (UE) 2016/425 du 9 mars 2016, certifie que cet équipement de protection individuelle satisfait aux exigences essentielles de protection de la santé et de sécurité conformément à l'annexe II (module B) de la directive. Les résultats de l'examen de type sont consignés dans le rapport PB 20-051. D'autres dispositions de la législation de l'Union éventuellement applicables à ces équipements de protection individuelle n'ont pas été prises en compte dans la présente attestation d'examen de type.
- (10) Les exigences fondamentales de santé et de sécurité sont remplies par conformité avec les normes suivantes

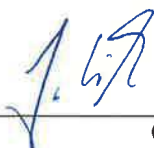
DIN EN 795:2012

- (11) La présente attestation d'examen de type de l'UE concerne uniquement la conception et l'examen de type des équipements de protection individuelle décrits conformément au directive (UE) 2016/425. Pour les équipements de protection individuelle de la catégorie III, cette attestation d'examen de type UE ne peut être utilisée qu'en combinaison avec l'une des procédures d'évaluation de la conformité visées à l'article 19, point c).
- (12) Lors de l'apposition du marquage "CE", conformément aux articles 16 et 17 du directive (UE) 2016/425, sur le produit de la catégorie III du marquage "CE", le fabricant a l'obligation d'ajouter le numéro d'identification de l'organisme notifié effectuant la procédure d'évaluation de la conformité conformément au module C2 ou D de l'équipement de protection individuelle. En outre, le fabricant est tenu d'établir une déclaration de conformité UE correspondante - conformément à l'article 15 de la directive (UE) 2016/425 - et de la joindre à l'équipement de protection individuelle ou d'indiquer dans les instructions et les notes visées à l'annexe II, point 1.4, l'adresse Internet à laquelle il est possible d'accéder à la déclaration de conformité UE.
- (13) Cette attestation d'examen de type UE est valable jusqu'au 07.04.2025

DEKRA Testing and Certification GmbH
 Bochum, le 08.04.2020

Signé: Kilisch
 Gérant

Nous confirmons l'exactitude de la traduction à partir de l'original allemand.
 En cas de litige, seul le texte allemand fait foi.



Gérant

TRADUCTION

- (14) Annexe à
- (15) **l'attestation d'examen de type UE**
ZP/B056/20
- (16) 16.1 Objet et type
Dispositif d'ancrage type B
Type: ABS RunBeam

16.2 Description

Le dispositif d'ancrage, type : ABS RunBeam sert de point d'ancrage mobile pour une personne maximum contre le risque de chute et est prévu pour une utilisation horizontale au niveau de supports (figures 1 - 2).

Le corps de base du dispositif d'ancrage est composé d'acier plié ($t = 5 \text{ mm}$) avec des évidements permettant de loger les galets et d'adapter la largeur aux supports correspondants. Deux galets de guidage sont vissés des deux côtés du corps de base. Les galets sont disponibles, dans la version standard, sous forme de jeu à monter sur place ou, en option, sous forme de kit de galets prémonté.

La mise en place ou le retrait du dispositif d'ancrage de l'équipement structurel est rendu possible par le retrait ou le montage des galets de guidage. Dans le jeu de galets à monter sur place, des vis (M16 x 70 mm), écrous autobloquants (M16) et rondelles ($\text{Ø}17 \text{ mm}$) sont utilisés. Le montage des galets prémontés s'effectue au moyen d'axes embrochables M16 et d'écrous autobloquants. Au niveau de cet œillet d'ancrage à rotation libre, l'utilisateur peut, grâce à l'équipement de protection individuelle qu'il porte, se protéger contre le risque de chute.

Le dispositif d'ancrage est en matériau résistant à la corrosion et est conçu pour une application au-dessus de la tête.



Figures 1 - 2 : Dispositif d'ancrage, type : ABS Run Beam en version standard en jeu pour le montage des galets sur place (à gauche) et avec kit de galets prémonté (à droite)

- (17) Rapport
PB 20-051, 08.04.2020